

Sommes-nous encore en démocratie ?



La pandémie a mis la démocratie à rude épreuve. Le projet de passe vaccinal actuellement en discussion au Parlement est une atteinte aux libertés individuelles.

Comment concilier l'exigence démocratique qui passe par le respect des libertés avec l'urgence sanitaire ? La question se doit d'être posée dans un État de droit comme la France. Or la crise du Covid-19 a remis en cause des libertés fondamentales comme celle d'aller et venir, du consentement individuel, de la protection des données personnelles et du secret médical. Le député européen François-Xavier Bellamy s'en émeut : « *Ce qui disparaît c'est une règle essentielle pour l'État de droit, dit-il. Nul ne peut-être contraint de faire ce que la loi n'ordonne pas. Avec le passe vaccinal le gouvernement tombe dans une contradiction désastreuse pour les libertés publiques, l'égalité en droit et l'amitié civique* ».

Car depuis deux ans, et plus particulièrement au cours de ces

derniers mois, les atteintes aux principes démocratiques se sont multipliées. « *Je ne rendrai pas la vaccination obligatoire* » avait solennellement déclaré Emmanuel Macron le 24 novembre 2020. Pourtant l'exécutif n'a eu de cesse depuis de vider cette affirmation de son contenu. En rendant le passe sanitaire obligatoire le 9 juin 2021, le pouvoir contraignait les Français à se faire vacciner s'ils voulaient accéder à des lieux ou des événements rassemblant du public. À l'époque il était encore possible d'échapper à cette obligation déguisée en réalisant un test PCR gratuit valable 72 h. Fin novembre la durée de validité de ces tests était ramenée d'autorité à 24 h.

Mais devant la résistance à la vaccination de ces « Gaulois réfractaires », le gouvernement décida de taper au portefeuille en annonçant la fin de la gratuité des tests à compter du 15 octobre 2021. Désormais pour rendre visite à un parent dans un Ehpad, il fallait déboursier la somme de 44 euros pour un test PCR, 22 euros pour un test antigénique et 12,90 euros pour un auto-test à condition qu'il se déroule sous le contrôle d'un professionnel de santé ! Une rupture manifeste d'égalité entre les citoyens. Une mesure discriminatoire vis-à-vis des plus pauvres de nos compatriotes bien incapables de déboursier quotidiennement pareille somme pour obtenir le précieux passe sanitaire. Un sésame désormais indispensable pour avoir accès à tous les lieux publics.

Stratégie parfaitement assumée

Mais comme si ces mesures n'étaient pas encore suffisamment contraignantes, le pouvoir a décidé la mise en place d'un passe vaccinal.

Son but : obliger les quelques cinq millions de Français non encore vaccinés à recevoir leurs doses de vaccin contre le Covid-19. Un test négatif de moins de 24 h ne permettra plus d'obtenir le passe vaccinal. Il faudra désormais un « schéma vaccinal complet » pour aller au restaurant, au cinéma, ou

prendre un café dans un bistrot. Une stratégie parfaitement assumée par Macron qui, dans une interview au Parisien a poussé l'ignominie jusqu'à déclarer : « *Les non-vaccinés, j'ai très envie de les emmerder* ». Des propos grossiers, indignes d'un chef d'État, qui a osé de surcroît dénier le statut de « *citoyens* » aux non-vaccinés les qualifiant « *d'irresponsables* ». L'opposition a vivement réagi à cette dérive autocratique qui n'a pas pour autant ému les « sages » du Conseil d'État, ni ceux du Conseil constitutionnel.

Macron regrette sans doute aujourd'hui son imprudente déclaration du 24 novembre 2020 sur la vaccination non obligatoire. Est-ce une raison pour s'en prendre avec une telle violence à une partie de ses concitoyens jusqu'à les désigner comme des sous-citoyens et des pestiférés ? En instaurant de fait la vaccination obligatoire de toute la population, Macron crée les conditions de graves fractures au sein de la société française en opposant les Français entre eux. Ce faisant il porte l'entière responsabilité des réactions d'hostilité visant les députés de son parti. Qui sème le vent, récolte la tempête !

« *La seule raison légitime que puisse avoir une société pour user de la force contre un de ses membres est de l'empêcher de nuire aux autres. Contraindre quiconque pour son propre bien, physique ou moral, ne constitue pas une justification suffisante* » estime le philosophe Anglais John Stuart Mill. En quoi le non-vacciné est-il un danger pour autrui ? Pendant longtemps la propagande gouvernementale n'a eu de cesse de faire croire que le vaccin avait pour objectif de se protéger et de protéger les autres. On sait aujourd'hui que cette double affirmation était fautive. Non seulement le vaccin ne confère pas l'immunité à celui qui a été vacciné, mais il peut aussi contaminer. Des études ont montré que l'immunité du vaccin diminue avec le temps. D'où la nécessité d'administrer des doses de rappel à intervalles réguliers. Une course folle au vaccin à laquelle vient de renoncer Israël, pays pionnier

en matière de vaccination qui a préféré faire marche arrière sur la 4e dose. Alors que les contaminations et les hospitalisations sont en augmentation, le pays a décidé en pleine vague Omicron de rouvrir ses frontières et de permettre aux gens de vivre « normalement » en allégeant les contrôles dans les lieux accueillant du public et en supprimant la recherche des cas contact.

Tout le contraire de ce qui se passe en France où les restaurateurs et autres bistrotiers seront tenus de vérifier si l'identité de leurs clients est bien conforme à celle du passe vaccinal. Une société de surveillance et de contrôle, voire de délation se met en place dans notre pays. C'est bien sûr dans l'intérêt de tout un chacun que ces dispositions sont prises par nos gouvernants. Mais ces empiétements du pouvoir sur nos libertés ont fait glisser progressivement la France de la démocratie vers la démocratie. Qui peut dire quand cette dérive s'arrêtera ?

Alain Marsauguy